

OVNI.info

-- Interviews de personnalités --

Interviews de
personnalités



Lettre au Ministre de la Défense Belge

CDIM-OVNI
juin 1997

LETTRE AU MINISTRE DE LA DEFENSE BELGE

par Freddy SOSSON et Monique DE GELAS, Espace-Terre & Paix

Quel ne fut pas notre étonnement de lire dans un article de presse du quotidien belge "Le soir" vos déclarations faites au parlement et qui portaient sur la détection d'objets volants non-identifiés au-dessus du territoire belge entre novembre 1989 et mars 1991 !

Nous sommes tout bonnement outrés de la manière désinvolte et irresponsable avec laquelle vous traitez le dossier ovni dans son ensemble. Désinvolte disons-nous, par le peu de cas que vous faites des personnes qui, depuis de longues années, se consacrent corps et âmes sans compter à compiler, classer et étudier le phénomène des objets volants non identifiés.

On les appelle communément les ufologues lesquels faisant fi de toutes les moqueries, de toutes pressions et intimidations à leur encontre, continuent néanmoins et inlassablement leurs recherches. Irrresponsable, car vos dénégations dénotent que vous n'avez pas ou prou consulté les très nombreux dossiers à ce sujet. L'armée, à l'époque des événements, a participé pleinement pour tenter de faire toute la lumière.

Nous ne critiquerons donc pas l'armée car dans ce cas, les militaires n'ont fait que leur devoir. Pour cela, nous rendons un hommage particulier aux autorités de l'époque et principalement à la Force Aérienne qui a joué un rôle prépondérant dans la recherche ufologique. Toutefois, ce que nous ne pouvons accepter, c'est que vous minimisiez l'importance de ces intrusions dans notre espace aérien, en tentant de noyer le poisson en expliquant, en (bon) ingénieur civil, que ce que les "returns" des radars du CRC de Glons, du TCC/RP de Zemmerzake, de EUROCONTROL et du RAPCON de Beauvechain ont en fait détecté, sont tout simplement des inversions de température.

Comment pouvez-vous expliquer dans ce cas qu'une inversion de température peut être vue depuis le sol par plusieurs brigades de gendarmerie et par plusieurs témoins oculaires civils ?

Comment des pilotes de F-16 peuvent-ils, à plusieurs reprises, faire un "lock-on" sur un objectif non matériel, tel que l'effet physique que vous défendez ? Avez-vous souvent vu, Monsieur Poncelet, une inversion de température "filer" subitement de 280 km/h à 1.800 km/h ? Cette accélération fantastique correspond à 40 g ! Si c'était le cas, le pilote de l'hypothétique LoFlyte serait mort depuis longtemps car, dois-je vous l'apprendre, nul être humain ne pourrait supporter une telle accélération. La limite humainement supportable est de 8 g pour un pilote d'avion de chasse bien entraîné et en bonne condition physique ! (Ignorez-vous que "g" correspond à 9.81 m/sec ?).

Par vos assertions, prétendriez-vous que toutes ces personnes confondues pilotes, ingénieurs, radaristes, gendarmes, etc... seraient d'une incompétence telle qu'elles ne peuvent reconnaître un objet volant matériel d'un simple effet physique d'inversion de température ? Nous estimons que vos affirmations ne sont nullement crédibles et qu'elles constituent une atteinte à la haute qualification du personnel militaire et civil.

Ne perdons pas de vue les déclarations du Colonel De Brouwer (photo page 46), lors de sa

conférence de presse qui n'a pas été avare en détails, à savoir que ce qui a été détecté par les radars au sol et par les radars des pilotes de F-16, était totalement indépendant des vents et des courants aériens. Il est exclu que se soit un météore ou un fragment de fusée pénétrant en zigzag dans l'atmosphère terrestre. En outre, les conditions météo excluent tout phénomène électromagnétique. En ce qui concerne l'avion F-117, il faut savoir que cet appareil n'est pas conçu pour une pénétration à basse altitude ; sa vitesse minimale est de 278 km/h alors que l'OVNI évoluait à 40km/h. De plus un télex de l'U.S Air Force atteste que jamais un avions F-117 A n'a stationné en Belgique, ni survolé sont territoire à cette époque.

Et pour conclure, il dit aussi qu'il n'existe actuellement aucune machine de fabrication humaine (avion ou missile) qui soit capable de telles performances... Gardons en mémoire ce que le Capitaine Yves Meebergs, l'un des deux pilotes de F-16 à l'époque, a retenu comme impressions : Lors de l'intervention, je n'ai jamais rien vu de mes yeux, ni rien ressenti, mais je garde néanmoins une grande perplexité devant une telle expérience qui fut pour moi tout simplement unique !

N'oublions pas non plus les travaux réalisés par le Professeur Auguste Meessen sur les échos radar de la fameuse nuit du 30 au 31 mars 1990 ! Pouvons-nous vous suggérer de vous donner la peine de consulter les archives dans lesquelles vous trouverez un fax dont a parlé le Colonel De Brouwer. Ce fax qui provient du porte-parole de l'Ambassade des Etats-Unis, stipule qu'aucun avion secret et qu'aucun vol d'essai n'avaient eu lieu à cette époque dans l'espace aérien belge. De plus, Monsieur Guy Coëme, ministre de la Défense à l'époque, avait envoyé, en janvier 1990, au secrétariat de la SOBEPS, une lettre qui mentionnait que ce qui avait survolé le territoire belge était d'une technologie inconnue sur terre.

Ne trouvez-vous pas, Monsieur le Ministre, que cela fait quand même un bon nombre "d'illuminés", et pas des moindres ? Si malgré tout, vous maintenez votre position de dénigrement, cela fera très mauvais genre à l'étranger, et plus particulièrement vis-à-vis des autorités militaires britanniques qui ont récemment demandé à leurs homologues belges que ces derniers divulguent enfin ce qu'ils savent au sujet des ovnis qui survolent impunément le territoire belge. En tant que chercheurs en ufologie et en qualité de citoyens, nous réitérons, Monsieur le Ministre, notre totale désapprobation.

Nous vous demandons de ne plus hypnotiser l'opinion publique par des déclarations qui n'ont pour but que de détourner la vérité, déclarations maintes fois réchauffées. Mais probablement avez-vous reçu des instructions particulières de "plus-haut" pour tenir un tel discours ! Les OVNI sont une réalité ! La désinformation, hélas en est une autre aussi ! Peut-être jouez-vous le jeu de l'OTAN ou d'une autre puissance étrangère qui vous impose ce que vous devez dire ? Le nouveau-né parmi les hypothèses farfelues, le LoFlyte, n'est pas du tout un argument sérieux. Déjà, lors de la vague d'OVNI, Monsieur André Demoulin, attaché de recherche au GRIP (Groupement de Recherches et d'Information sur la Paix) mettait en exergue le F-117 A. Il y eut ensuite l'argument que ce qui avait été observé était un ULM.

L'on avait aussi soutenu que c'était des rayons laser. (En effet, des rayons laser, émis par une discothèque aux environs de Diest, avaient été confondus avec des OVNI). Peu après, l'on affirma que c'était l'avion radar AWACS. Puis encore les ballons-sondes météorologiques, pour passer à la foudre en boule, les phénomènes astronomiques traditionnels, la construction d'une superstructure gonflable, sans oublier le TR-3A (Black Manta) l'avion Aurora, ou encore une aurore boréale, citée par un des pontes de l'astronomie. Essayez, Monsieur le Ministre, de faire voler un tel avion à 40

km/h pour voir ce que cela donnera comme résultat !

Un enfant s'intéressant un tant soit peu à l'aéronautique, vous expliquerait que cela est impossible ! Votre discours ne tient pas l'air, il est simplement risible. L'ennui, c'est que la grande masse de la population a "gobé" vos paroles. Par ailleurs, il est étrange qu'après sa conférence de presse, le Colonel De Brouwer fut très vite nommé Général-major. Ce genre de scénario s'est déjà rencontré aux USA par le passé, dans un contexte similaire...

A Glons, nous avons parlé à des personnes fort intéressantes qui nous ont apporté de précieuses informations concernant les OVNI. IL est dépassé, Monsieur le Ministre, le temps des "petits hommes verts", comme on a l'habitude de répéter de façon stupide ; il faut passer maintenant à la vitesse supérieure et dire les choses telles qu'elles sont et, nous l'espérons, avec une collaboration étendue dans diverses disciplines, en collaboration avec des scientifiques à l'esprit ouvert. Cinquante ans de silence et de désinformation devant l'évidence ufologique, c'est trop !

Pour clore cette lettre, vous joignons un article de notre cru, qui sera distribué à divers groupements ufologiques avec notre permission de le traduire en anglais afin que les chercheurs ufologues d'Outre-Atlantique et d'Outre-Manche soient informés de vos allégations et prennent connaissance de ce qu'affirmer aujourd'hui l'armée. Avez l'espoir que cette lettre parviendra entre vos mains, et dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre ; l'expressions de nos sentiments respectueux.

OVNI l'espace aérien belge est-il surveillé par des incompetents ?

Les pilotes de la force aérienne belge ont-ils eu la berlue ?

Des patrouilles de la gendarmerie nationale ainsi que des témoins oculaires civils ont-ils été victimes d'une hallucination collective ?

Peut-on faire confiance aux radaristes civils et militaires ?

Toutes ces questions nous les posons directement au Ministre de la Défense Nationale Belge, Monsieur Jean-Pol Poncelet ! Dans le journal "Le soir" du 16 mai 1997, paraissait un article au titre surprenant : Le ministre Jean-Pol Poncelet a levé certaines équivoques - "Des ovnis au-dessus de chez nous ? Pour la défense, le dossier est clos". Suivi de : "Notre ciel a-t-il été envahi pa des engins inconnus ? Non, il s'agissait, sans doute du prototype LoFlyte !"

Le ministre a été interrogé au parlement et a précisé que malgré de nombreux contrôles avec la participation active le Force Aérienne Belge, certaines observations qui ont eu lieu entre 1989 et 1991, lors de la vague d'objets volants non identifiés (OVNI) étaient encore inexplicées. Monsieur Poncelet apporta une série de précisions argumentant que dans beaucoup de cas, il s'agissait d'aucune manière d'objets venus d'on ne sait où... Dans ce sens , le ministre a raison de souligner qu'entre 1989 et 1991, certaines observations étaient encore inexplicées.

Là où il se fourvoie, c'est quand il prétend qu'il ne s'agissait en aucun cas d'objets venus d'on ne sait où ! Qu'en sait-il ? Qui aurait la prétention d'apporter une réponse définitive aux milliers de témoignages récoltés par des ufologues durant cette période riche en événements de type "OVNI" ? Un député, Monsieur Van Eetvelt, demanda au ministre Poncelet s'il était exact qu'un jour de

décembre de 1989 des officiers de la Force Aérienne s'étaient rendus au centre radar civil de l'aéroport de Bruxelles-National afin d'y étudier des échos radar de Glons, d'Eurocontrol et d'une station allemande où l'on aurait détecté des "returns" étranges..., alors qu'à cet instant on signalait des ovni dans la région de Liège ?

Comme le ministre a réponse à tout, il répondit par la négative en disant : "Il est fréquent que des militaires rendent visite à leurs homologues civils dans le but de bien gérer l'espace aérien..." et de prétendre ensuite : "que les phénomènes d'échos radar ne sont que des phénomènes physiques très souvent observés particulièrement lors d'inversions de températures." Et de conclure : "De pareils phénomènes, détectés sans autre corrélation en aucun cas ne peuvent être envisagées comme une indication suffisante pour envisager la présence d'ovni". Comme Monsieur Poncelet interprète-t-il alors les échos radar de la fameuse nuit du 30 au 31 mars 1990 ? C'est ce que nous allons analyser maintenant :

La nuit du 30 au 31 mars 1990, il y eut corrélation des échos radar. Si le représentant de l'Armée belge dit qu'il n'y a pas eu de corrélation dans les échos radar durant la vague d'ovni en Belgique, c'est que soit il ne s'est pas bien renseigné, soit on l'a (volontairement peut-être) mal renseigné. Malgré les différentes missions entre décembre 1989 et avril 1990, rien d'anormal n'a été remarqué, d'où la mention "NEANT" au bas de chaque rapport, renseigne Monsieur Jean-Pol Poncelet !

A ce niveau des déclarations du ministre nous ne pouvons que manifester notre totale désapprobation ! Comment peut-on se laisser aller à de telles allégations ? Même s'il est exact que des avions F-16 ont à deux reprises décollés pour de simples faisceaux laser, la troisième fois fut cependant la bonne car justement des "returns" précis et confirmés par le CRC militaire de Glons, le TCC/RP civil de Semmerzake et le centre radar de la base militaire de Beauvechain, ont été détectés. Il y avait donc intrusion de l'espace aérien. La mention "NEANT" ne peut donc être justifiée. Contrairement aux affirmations du ministre, il y eut bien cette nuit-là corrélation d'échos radar précis qui occasionna un "scramble", un décollage immédiat !

L'armée belge aujourd'hui est-elle devenue amnésique ?

C'est bien ce que l'on peut supposer.

Pour nous rafraîchir la mémoire voici les faits qui se sont déroulés durant la nuit du 30 au 31 mars 1990 : cette nuit-là un gendarme, monsieur Renkin fait une étrange observation avec son épouse et quelques amis. Ensemble, ils voient un phénomène lumineux de couleurs changeantes volant en direction de Thorembeis-Saint-Trond, petit village situé en Brabant wallon. Il est environ 23 h. Monsieur Renkin a la bonne idée de contacter par téléphone le centre radar militaire de Glons.

Très peu de temps après arrive sur les lieux une patrouille de gendarmerie de Wavre. Monsieur Pinson, capitaine et son adjoint ne peuvent que constater l'évidence : tous voient le phénomène. Pendant ce temps, à Glons, il est 23h15 et l'on repère le premier écho situé à près de 5km, au nord de la base de Beauvechain. Cet écho se déplaçait vers l'ouest à une vitesse de 50km/h. A plusieurs reprises, les témoins au sol insistèrent auprès du centre radar de Glons pour accélérer l'intervention. A Glons, le Q.G se livrait à de nombreuses vérifications. Après maints contrôles, il y eut cette fois une confirmation du centre radar de Semmerzake, situé près de Gand, qui contrôle le trafic aérien civil et militaire de tout le territoire.

Semmerzake avait lui aussi capté un écho radar clair. La portée de ces radars est de +/- 300km, ce qui est amplement suffisant pour balayer l'ensemble de la zone où avait lieu l'observation. La détection de la région concernée est relativement aisée car peu accidentée. Tout objet volant se trouvant au-dessus de 200m d'altitude est facilement repérable. Cette nuit-là, la situation atmosphérique est excellente. On signale toutefois une légère inversion de température à 3.000 pieds. La météo est excellente. Tous les avions (civils et militaires) sont équipés d'un système de réponse radar automatique, ce qui permet une identification directe sous forme d'un signal codé. Devant son écran, le radariste sait immédiatement de quel avion il s'agit.

Toutefois, en ce qui concerne le mystérieux ovni vu depuis le sol par des témoins oculaires, rien ne permettait aux contrôleurs d'identifier la chose comme le voyaient les témoins au sol. Pour les radaristes, il s'agissait ni plus ni moins d'un objet volant non identifié. L'écho reçu par les deux centres radars était donc celui d'un avion non identifié se déplaçant à très faible vitesse (50km/h) et dont le comportement était étrange : il change souvent de cap, d'altitude, et ne laisse aucun message permettant l'identification. Compte tenu de l'ensemble d'éléments en sa possession, l'Armée de l'Air qui ne peut laisser violer l'espace aérien belge par un objet volant non identifié, donne donc l'ordre de faire un "scramble", un décollage immédiat pour une mission d'interception.

Il est 0h15, l'ordre est donné, les deux F-16 décollent. Le Chef de patrouille a les yeux rivés sur le radar de bord car lors des missions de nuit, c'est le plus sûr moyen de vision. L'avion F-16 qui à l'époque est une petite merveille technologique, en ce sens que son équipement radar poursuite n'est pas fixe par rapport à l'avion, permet une recherche intelligente (horizontale et verticale) d'un objectif avec un champ de vision à 90 degrés. Légèrement en retrait, le second pilote suit les manœuvres de son Chef et reste constamment en liaison radio avec le centre de coordination des opérations. Soudain, les pilotes voient apparaître sur leur écran radar une sorte de petit point précis dansant légèrement. C'est à cet instant que le pilote commande à l'ordinateur de bord de poursuivre la cible.

Dès que le "lock-on" est enclenché, le petit point lumineux se modifie en un losange, ce qui signifie que le radar restera automatiquement braqué sur l'objectif poursuivi. L'ordinateur informe le pilote de divers paramètres concernant la cible : sa vitesse, la distance, l'altitude et la position de la cible. Dans le cas de cette fameuse nuit, la cible était proche. Si l'on avait donné l'ordre aux pilotes de lancer un missile, la cible aurait été atteinte. Bien entendu, il n'était pas dans l'intention des militaires d'en arriver à une telle solution. Le Colonel De Brouwer avait insisté en disant que le but de cette mission n'était pas d'abattre l'objectif mais de tenter de l'identifier. Chose étrange, à partir du moment où les pilotes avaient mis la fonction "lock-on", la cible ne resta dans la visée des radars de bord que 6 secondes.

L'objet inconnu qui volait à une vitesse de 280km/h, passa soudainement à 1.800km/h et son altitude changea tout aussi brusquement. De 3.000 m d'altitude l'ovni passa en UNE seconde à 1.800 m d'altitude. Une pareille accélération correspondant à 40 g. Nul être humain ne pourrait supporter une telle accélération, il serait tué d'une manière foudroyante. La limite tolérée par les pilotes bien entraînés et en bonne condition physique est d'environ 8 g. Le "g" est une unité d'accélération. Un g est égal à l'accélération de la pesanteur terrestre, c'est-à-dire : 9,81 m/s. La trajectoire de l'ovni est déconcertante. De 1.700 m d'altitude, il plonge vers le sol au-dessous de 200m d'altitude. De ce fait, les centres radars le perdent. Une altitude aussi basse interdit aux pilotes de poursuivre l'intrus car la densité de l'air à cette altitude ne leur permet pas de voler à plus de 1.300 km/h. Au-delà de cette

vitesse, la température au niveau des compresseurs des moteurs ferait éclater les turbines. Tout dans ce scénario se déroule comme si l'ovni cherchait de manière intelligente à fuir les chasseurs.

Le Colonel De Brouwer dira lui-même à la presse : *"il y a une logique dans le comportement de l'ovni !"*. A trois reprises les pilotes firent "lock-on" de quelques secondes, ce qui provoqua à chaque fois un changement drastique du comportement de la cible. Au sol, il y avait un grand nombre de témoins, dont vingt gendarmes, qui observaient l'ovni et les avions F-16. Personne parmi les témoins n'a entendu le fameux "bang supersonique" qui normalement aurait dû accompagner l'ovni lors de ses déplacements fulgurants...(Cf UFOCREPS n°5 pour les caractéristiques du F-117, p.8).

La grande désinformation et les pressions

Depuis 1947, les observations de phénomènes ovni se font régulièrement partout dans le monde. On peut compter des centaines de milliers, voire des millions de témoignages. Seulement, la désinformation ("debunking") par n'importe quel moyen existe. Cette désinformation peut se faire de multiples façons. Cela va de la simple manipulation des médias via des déclarations officielles, telles que le Ministre de la Défense Nationale belge a faites au Parlement, jusqu'à des menaces plus concrètes visant des particuliers !

Bien entendu, nous sommes conscients que les paroles du Ministre ne viennent pas de sa propre initiative mais vraisemblablement de "plus haut" : l'OTAN, la CIA, et pourquoi pas l'Opus Dei...ou autre puissance étrangère que l'on surnomme le "Black World" ! Nous soupçonnons qu'il existe aussi des méthodes d'intimidation visant des personnes en particulier par des menaces indirectes dans leur vie sociale (licenciement, promotion refusée etc...). Ces intimidations et menaces se feraient bien entendu le plus souvent de manière occulte. Certaines méthodes utilisées iraient plus loin encore en faisant des pressions et des menaces visant les proches et enfants par exemple...

Ne parlons pas des moqueries et humiliations que subissent les personnes qui s'intéressent au phénomène OVNI. Tous les ufologues connaissent cela. Etre le témoins d'un phénomène OVNI n'est peut-être pas un cadeau. Ceux qui ont vu réalisent combien il est difficile de partager avec les siens leur expérience (la pression dans la cellule familiale est aussi une réalité). Malgré les nombreux témoignages réels, des documents filmés, photographiés attestant l'authenticité du phénomène, les médias ne sont pas enclins à informer le public. Les rédacteurs en chef sont souvent "frileux" à ce genre de sujet. Seulement, quand il s'agit de déformer le sujet par des titres moqueurs faisant souvent allusion aux "petits hommes verts", il y aura bien sûr deux ou trois colonnes dans leurs "canards". La presse sait exactement ce qu'elle doit dire et bien entendu elle sait aussi ce qu'elle ne peut pas divulguer ! Qui manipule la presse ? (NDLR : et a qui appartient les empires de la presse ?).

La plus totale incompétence ?

Pour en revenir à la fameuse nuit de fin mars 1990, nous posons directement la question au Ministre de la Défense Nationale : Aurions-nous eu affaire, Monsieur le Ministre, à cette époque, à du personnel militaire (pilotes, radaristes, météorologues, officiers) incompétent ? Les témoins au sol (gendarmerie, civils) auraient-ils ce soir-là un peu trop bu ? Les radaristes civils qui confirmèrent ce que voyaient leurs homologues militaires avaient-ils pris ce soir là une dose de L.S.D ? Les paroles du représentant de l'Armée belge risquent de porter préjudice à l'ensemble des militaires qui ont participé cette nuit-là à l'opération, sans compter les radaristes et autres techniciens civils. Que

va-t-on penser de nous à l'étranger ? Quand on parle des Belges, déjà on sourit, maintenant ce sera l'hilarité générale ! Cinquante ans de mépris, c'est un peu long... ! Nous attendons maintenant votre réponse, Monsieur Jean-Pol Poncelet !

Pour conclure

Le nombre élevé d'observations recensées en 50 ans de par le monde, ne laisse plus la place au doute ; un phénomène inconnu nous échappe mais il n'en reste pas moins réel. Les ovni ne se présentent pas uniquement sous la forme d'un triangle ou d'une soucoupe mais se manifestent aussi sous de multiples aspects. En outre, des ovni sont vus de jour comme de nuit. La technologie encore inconnue du phénomène est merveilleuse.

L'OVNI est capable de vol stationnaire dans le silence le plus complet mais aussi de filer à des vitesses qui seraient insupportables pour un être humain. De plus, parfois l'OVNI semble se dématérialiser. Des effets physiques sont évidents (traces au sol, cercles dans les blés...). Ne passons pas sous silence les enlèvements, aussi bien militaires que de civils. Mentionnons encore les mutilations d'animaux... ! L'analyse scientifique est toutefois difficile par manque de preuve matérielle. L'OVNI est difficilement mesurable et ne repose, dans la majorité des cas, que sur le témoignage humain.

Bruxelles, juin 1997

Commission Consultative de Recherche Ufologique (CCRU)